

**Séance régulière du conseil d'établissement
du Centre de formation des Nouvelles-Technologies
tenue le 24 septembre 2025**

Présences et absences des membres :

Élèves :	Personnel :	Représentant : (C) : Communauté (E) : Entreprise	Autres :
Simon Dussuet Hélène Milot	Caroline Castonguay Nessica Bénêche - ABS Linda Lemieux Steven Guertin Ronald Trépanier - ABS Daniel Richard Nathalie Bouchard Annie Tourangeau	Sophie Bédard (C) Gina Bergeron-Fafard (E) - abs, remplacée par Julie D'Amours (E)	Karine d'Alcantara Cédric Doherty

1. Ouverture de l'assemblée

Karine d'Alcantara ouvre l'assemblée à 17 h 02.

2. Mot de bienvenue de la direction

Karine d'Alcantara souhaite la bienvenue à tous les membres du conseil d'établissement. De plus, elle souligne la venue de quatre (4) nouveaux membres, soit :

- Membre élève : Simon Dussuet - RDM
- Membre élève : Hélène Milot - RDM
- Membre professionnel : Nessica-Christy Bénêche, conseillère en formation
- Membre enseignant : Daniel Richard, enseignant en Vente-conseil et Représentation
- ~~Nom des membres-élèves substituts : Catherine Faubert et Mathias Chrétien-Kasz - non applicable aux centres en FP~~

Karine d'Alcantara demande aux membres de se présenter à tour de rôle.

Elle informe les membres du conseil du nouveau portail qui sera accessible aux membres externes de l'organisation du CSSMI. Tous les documents y seront déposés et pourront être consultés en tout temps.

3. Parole du public

Ce point est sans effet.

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Karine d'Alcantara fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par **Steven Guertin** D'ADOPTER l'ordre de jour tel que **révisé**.

Adopté à l'unanimité

Résolution n° CE-2526-001

5. Adoption du procès-verbal de la rencontre du 28 mai 2025

Karine d'Alcantara présente sommairement le procès-verbal, celui-ci ayant été rendu disponible au préalable.

Une phrase a été ajoutée à la page 8. Elle se lit comme suit : « La présente évaluation du plan de lutte sera déposée sur le site du CFNT. »

Il est proposé par **Caroline Castonguay** D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du 28 mai 2025, tel que révisé.

Adopté à l'unanimité

Résolution n° CE-2526-002

6. Attribution du conseil

6.1 Élection de la présidence

Les membres du conseil proposent Sophie Bédard comme candidate à la présidence. Les membres acceptent à main levée.

Sophie Bédard accepte la présidence et nommée par acclamation pour l'année scolaire 2025-2026.

6.2 Élection à la vice-présidence

Linda Lemieux propose **Julie D'Amours** comme candidate à la vice-présidence. Les membres du conseil acceptent à main levée.

Julie D'Amours accepte la vice-présidence et nommée par acclamation pour l'année scolaire 2025-2026.

Adopté à l'unanimité

Résolution n° CE-2526-003

6.3 Mot de la présidence

Sophie Bédard mentionne que c'est un plaisir pour elle d'animer les rencontres du CÉ du CFNT et elle remercie les membres du CÉ pour leur confiance accordée.

Sophie Bédard préside, dès maintenant, la séance du conseil d'établissement.

6.4 Budget de fonctionnement du CÉ

Karine d'Alcantara précise que la direction n'a pas reçu l'état des résultats 2024-2025.

Comme chaque année, le budget accordé pour les dépenses pour le conseil d'établissement demeure normalement le même. Une somme totale autorisée pour l'année scolaire devrait être de 775 \$.

La répartition serait d'environ 120 \$ pour les quatre (4) séances et la différence pour la cinquième rencontre au restaurant.

De plus, elle propose aux membres du CÉ de rembourser les frais de déplacement et de garderie lors des séances du CÉ, si nécessaire.

Si des sommes sont restantes, le conseil pourrait offrir aux élèves une bourse d'études supplémentaire lors du Gala. Karine d'Alcantara propose aux membres du CÉ de continuer cette pratique cette année.

L'adoption de ce point est donc reportée à la séance du 19 novembre prochain.

~~Il est proposé par abc D'ADOPTER le budget du conseil d'établissement, tel que présenté.~~

Adopté à l'unanimité

Résolution n° CE-2526-004

6.5 Régie interne du conseil d'établissement

Karine d'Alcantara présente aux membres du CÉ les différentes règles de régie interne du CFNT. Une mise à niveau complète du document a été rédigée en bonne et due forme en respectant le gabarit du Service du secrétariat général et des communications (SSGC) du CSSMI.

Il est proposé par **Daniel Richard** D'ADOPTER la nouvelle version des Règles de régie interne du CFNT.

Daniel Richard demande la durée d'un mandat. Karine d'Alcantara précise que le mandat est de deux (2) ans pour le personnel.

Adopté à l'unanimité

Résolution n° CE-2526-005

6.6 Plan de lutte

6.6.1. Plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation

Karine d'Alcantara présente le nouveau gabarit du Plan de lutte inspiré des valeurs du centre provenant du Projet éducatif. Caroline Castonguay est notre référence dans ce dossier.

Caroline Castonguay mentionne qu'un nouveau comité pour le Plan de lutte a été mis en place. Les membres sont Linda Lemieux, Nessica Bénêche, Karine d'Alcantara et elle-même.

De plus, elle affirme que dès qu'une situation conflictuelle se présente, le plan vise à baliser au maximum ce conflit afin que la situation cesse. Un environnement sécuritaire pour les élèves doit être assuré, et ce, en continuité.

En présentant le nouveau gabarit, Karine d'Alcantara mentionne que le plan de lutte a été modulé en fonction de l'évaluation effectuée en 2024-2025 et basé sur le sondage auprès des élèves. D'ailleurs, elle considère que la collecte de données est une importante mesure pour entendre la voix des élèves.

Au CFNT, selon Karine d'Alcantara, le type de violence le plus fréquent est attribué à un vocabulaire offensant. Afin d'éviter que la situation ne devienne incontrôlable, une stratégie doit être mise en place. Le code de vie doit être appliqué. La gestion de classe doit être efficace afin d'éviter que la situation dégénère davantage.

Cédric Doherty précise que pour les violences à caractère sexuel (VACS), ces situations sont traitées de façon distincte comparativement à un autre conflit.

Aussi, le plan de lutte comporte plusieurs sections et tient compte de motifs, notamment de la religion, des origines ethniques, etc. Une autre réalité est présente cette année au centre, c'est la clientèle composée d'un nombre élevé d'élèves mineurs. Le personnel doit avoir de nouveaux réflexes, car l'âge médian au CFNT a diminué de deux (2) ans.

Caroline Castonguay et la direction jouent un rôle important dans l'application des modalités du plan.

Comme mesures préventives et en continuité, le plan de lutte est abordé auprès des élèves à différents moments durant l'année :

- lors des Séances d'accueil et d'intégration (SAI) des élèves (la présence des parents est requise pour les élèves mineurs) ;
- à la mi-formation des élèves ;
- des informations sous forme de capsules sont diffusées en continuité sur les téléviseurs dans l'atrium ;
- des affiches sont apposées dans le centre ;
- en classe, il en est discuté et la direction s'y rend aussi.

Caroline Castonguay est toujours à l'affût des occasions d'agir en prévention et elle réfléchit aux mesures à prendre. Le plan de lutte est dynamique.

Karine d'Alcantara mentionne qu'en 2023-2024, il y a eu la formation d'un comité LGBTQ+. En 2024-2025, aucune demande n'a été formulée par les élèves à cet égard. Caroline Castonguay mentionne qu'en 2025-2026, le point sera ramené lors des rencontres du comité des Représentants des élèves, s'il y lieu.

Les **ressources clés** sont identifiées et accessibles aux élèves.

En terminant, une résolution est nécessaire afin d'inscrire ce sujet dans le rapport annuel du CÉ.

Il est proposé par **Linda Lemieux** D'ADOPTER le Plan de lutte contre la violence, l'intimidation et les violences à caractère sexuelles tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité
Résolution n° CE-2526-006

6.7 Planification annuelle des séances et diffusion au public

Karine d'Alcantara présente le calendrier des séances qui est composé de 5 rencontres. Les membres ont reçu un document indiquant les périodes visées.

1	Mercredi	24 septembre 2025
2	Mercredi	19 novembre 2025
3	Mercredi	28 janvier 2026
4	Mercredi	22 avril 2026
5	Mercredi	3 juin 2026
<hr/>		2025-2026

DE PUBLIER le calendrier des séances sur le site internet du Centre.

Il est proposé par **Nathalie Bouchard** D'ADOPTER le calendrier des rencontres pour l'année scolaire 2025-2026.

Adopté à l'unanimité

Résolution n° CE-2526-007

6.8 Collecte de fonds

6.8.1. Friperie ou toutes autres activités

Préalablement la tenue de l'activité du 23 septembre dernier, Karine d'Alcantara a avisé et demandé l'autorisation à la présidente, Sophie Bédard. À cette date avait lieu la toute première édition de la « Friperie éphémère » ouverte au grand public de 11 h à 19 h 30.

Cédric Doherty précise que l'équipe enseignante de Vente-conseil, avec des dons de vêtements, a organisé cet événement. Il y avait quatre (4) petites boutiques, avec des salles d'essayage amovibles. Les vêtements étaient vendus aux coûts d'un (1) dollar à cinq (5) dollars. Les ventes ont généré la somme de 1109 \$, selon Nathalie Bouchard. Ce montant sera notamment réinvesti dans les activités de réseautage.

Relativement au marché de Noël, ce dernier sera reconduit pour répondre aux besoins de nos élèves. Cette activité reviendra et d'autres activités seront organisées durant l'année scolaire.

Principalement, ces activités jouent trois (3) rôles importants au sein du centre.

Le premier étant à des fins pédagogiques pour les élèves du programme Vente-conseil et Représentation. Deuxièmement, les sommes recueillies seront destinées au fonds de dépannage des élèves du centre.

Et, troisièmement, les sommes amassées par toutes les autres activités pourront servir à des activités destinées à l'ensemble des élèves du centre.

Il est proposé par **Julie d'Amours** D'AUTORISER les **enseignants et la direction** à agir avec diligence dans l'octroi d'activités dans le but de venir en aide aux élèves du CFNT et d'assurer leur bien-être et de financer certaines activités pédagogiques.

Adopté à l'unanimité

Résolution n° CE-2526-008

6.8.2. Lettre sollicitation - Gala 5 juin 2026

La direction demande aux membres l'autorisation de faire des sollicitations auprès des entreprises et organismes de la région dans le but de remettre des bourses Distinction aux élèves s'étant distingués au cours de leur formation. Ces bourses seront remises lors du Gala prévu le vendredi 5 juin 2026.

Dans le cadre de leur formation, les élèves en Vente-conseil ont pu transposer des notions académiques de façon concrète.

Il est proposé par **Caroline Castonguay** D'AUTORISER la direction de solliciter des **fonds pour des bourses** dans le cadre du Gala.

Adopté à l'unanimité

Résolution n° CE-2526-009

6.8.3. Lettre sollicitation - Prix de présence Gala 5 juin 2026

La direction demande aux membres l'autorisation de faire des sollicitations auprès des entreprises et organismes de la région dans le but de remettre des **prix de présence** tirés durant la soirée du Gala.

Il est proposé par **Linda Lemieux** D'AUTORISER la direction de solliciter des **prix de présence** dans le cadre du Gala.

Adopté à l'unanimité

Résolution n° CE-2526-010

6.9 Location de salles

Karine d'Alcantara indique aux membres du Conseil que les prix sont restés similaires pour l'année scolaire 2025-2026.

Notre rôle consiste à mettre notre établissement à la disposition de nos partenaires et des comités du CSSMI. Cela constitue l'ensemble de notre mandat. Nous ne sommes pas un organisme spécialisé dans l'organisation d'événements ni la location de salles et d'équipement.

« *Pratique de gestion relative à la location des locaux des établissements* (contrat de prêt ou de location de salle) ». Celui-ci indique les coûts semblables à l'an dernier, soit :

Local	Capacité (Nombre de personnes)	Tarif de location par jour	Tarif à des organismes communautaires par jour	Tarif pour des activités organisées par des établissements du CSSMI
Place publique (ATRIUM)	200	700 \$	265 \$	0
Cafétéria		700 \$	265 \$	0
Local de classe , pour y tenir une réunion (incluant Salle de documentation (A-124))	23-24	180 \$	80 \$	0
Événements spéciaux nécessitant la négociation de conditions particulières		Tarif à déterminer entre la direction du CFNT et le locataire		
Salle de conférence (A-103)	24	180 \$	80 \$	0

1. Le prix de la Place publique (Atrium) ainsi que la cafétéria demeure à 700 \$
2. Le prix du Local de classe, pour y tenir une réunion (23-24 places) et de la Salle de conférence (A-103) demeure à 180 \$.
3. Le tarif pour le communautaire demeure à 80 \$.
4. Sur le document, l'indice de bas de page (¹) indiquant que « *Les tarifs pouvant être augmentés selon l'indice des prix à la consommation 2025 de 2,7 %* ».

Conformément à la Loi sur l'instruction publique (LIP, article 93), le CFNT suivra les règles en ce qui a trait aux assurances en responsabilités civiles ainsi qu'aux recommandations des prix fixés par le CSSMI (selon une base prédéterminée). Toutefois, le CFNT a la possibilité d'exiger un prix plus élevé et de tenir compte du coût de l'inflation.

ATTENDU QUE le pouvoir donné au conseil d'établissement d'approuver l'utilisation des locaux mis à la disposition du centre est décrit à l'article 93 de la Loi sur l'instruction publique ;

ATTENDU QUE l'article 39 de la Loi sur l'instruction publique énonce que l'acte d'établissement permet de connaître l'étendue des locaux qui peuvent faire l'objet de cette approbation;

ATTENDU QUE le SGC-21, écrit de gestion sur les élections municipales, provinciales et fédérales détermine les obligations des écoles en période électorale;

D'ORGANISER l'utilisation des locaux durant les journées de classe en tenant compte des besoins des élèves en classe.

La résolution CÉ-25-26-011 adoptée par le conseil d'établissement le 24 septembre 2025 autorise et demeure valide jusqu'au moment de son remplacement par une nouvelle résolution du CÉ.

Il est proposé par **Julie d'Amours** D'ADOPTER et de reconduire les taux pour l'utilisation des locaux du CFNT, tel que présentés.

Adopté à l'unanimité

Résolution n° CE-2526-011

6.10 Règles de fonctionnement du centre 2025-2026 – modifiées 03-07-2025 – résolution CE-2425-025

Ce point a pour but d'entériner une modification apportée en juillet dernier à la suite d'une nouveauté relativement aux lunettes connectées. La résolution CE-2425-025 fait foi de cette modification.

La direction du centre avait consulté la présidente du CÉ ainsi que tous les membres du CÉ pour obtenir leur autorisation afin de modifier ces règles dans un souci immédiat d'appliquer cette nouveauté dans les Règles du centre dès le retour des vacances d'été puisqu'il y a des élèves en continuité.

7. Information de la direction

7.1 Pouvoirs du conseil d'établissement

Karine d'Alcantara présente une vue d'ensemble des pouvoirs du conseil d'établissement. Également, elle évoque l'importance du rôle des membres du CÉ concernant l'application des différentes lois spécifiées dans le document « Fonctions et pouvoirs des conseils d'établissement » (tableau du SSGC).

7.2 Formation obligatoire pour les nouveaux membres ([Lien](#))

Karine d'Alcantara informe les nouveaux membres du CÉ, **Daniel Richard, Simon Dussuet et Hélène Milot** présents, qu'une formation est obligatoire. Sophie Bédard mentionne que la formation est présentée sous forme de brèves capsules vidéo d'environ 3 à 4 minutes totalisant environ 20 minutes. Le lien a été ajouté à l'ordre du jour actuel pour faciliter l'accès aux nouveaux membres.

7.3 Bilan des inscriptions (Statistiques)

Karine d'Alcantara présente le tableau ci-dessous. Pour le DEP en Secrétariat, la date a été repoussée au 10 novembre 2025 pour permettre un plus grand nombre d'inscriptions. Le tableau ci-bas indique le nombre d'élèves par programme pour la rentrée scolaire.

Automne 2025 :

	Programme	Nb d'élèves Nouveau	Nb d'élèves Continuité	Total programme
DEP 5229	Soutien informatique ancien programme	0	23	23
DEP 5231	Comptabilité	25	15	40
DEP 5250	Dessin de bâtiment	43	80	123
DEP 5321	Vente	24	21	45
ASP 5323	Représentation	0	8	8
DEP 5327	Décoration	25	21	46
DEP 5357	Secrétariat	0	18	18
DEP 5380	Retraitements des dispositifs médicaux	19	30	49
DEP 5385	Soutien informatique nouveau programme	43	76	119
Total CFNT		179	292	471

Ces informations suscitent quelques questionnements.

Julie d'Amours se questionne sur le nombre d'élèves par groupe, le maximum étant de 22 élèves, pour la majorité des programmes, selon Karine d'Alcantara.

Sophie Bédard renchérit en précisant que le CFNT vise un maximum d'élèves par groupe, car le financement dépend du nombre d'Élèves à temps plein (ETP). Pour une année, un (1) ETP équivaut à 900 h.

Karine d'Alcantara indique que l'apport d'une psychoéducatrice au centre est constructif et concluant. Chacun peut exercer son rôle respectif. La pédagogie s'appuie principalement sur les actions des enseignants tandis que le volet psychosocial est traité par Caroline Castonguay. La clé est la persévérance scolaire, selon Karine d'Alcantara.

La direction précise que pour l'hiver, une baisse de la clientèle est envisageable. C'est pourquoi l'équipe-marketing du CSSMI travaille sur de nouvelles publicités sur les réseaux sociaux. Des sommes sont aussi investies pour la publicité.

7.4 Plan d'action du projet éducatif

7.4.1 Évaluation du projet éducatif

La direction présente le tableau en lien avec la réussite éducative, le bien-être des élèves et l'expertise et le bien-être du personnel au CFNT. Le PÉ se poursuit selon les mêmes enjeux, les objectifs et les cibles à atteindre qu'en 2024-2025. Une amélioration continue est souhaitable pour les cibles atteintes. Le but étant de rendre le centre, un environnement agréable où l'expérience d'études soit agréable.

Pour atteindre les cibles fixées, les actions à poser se résument à la gradation des interventions du code de vie. Précisément, établir des stratégies et des moyens pour les élèves ayant des difficultés, poursuivre le comité de stage, peaufiner le parcours d'accueil pour le nouveau personnel (« planner ») et créer un processus de gestion de conflit du personnel (outils pour régler les conflits). Ceci permettant une meilleure communication.

Avec la poursuite du comité de stage, l'activité « Foire de l'emploi » se voit transformée avec une nouvelle appellation pour le « Réseau-stage ». Le changement à la mission de cette activité permettra une meilleure compréhension des parties. Les élèves pourront participer et remettre leur curriculum vitae pour un stage et non un emploi. Ces échanges auprès de partenaires connus permettront un premier contact pour les élèves. D'autant plus que, l'activité se déroulera au CFNT, donc dans un lieu connu, encadré et sécuritaire pour les élèves. Ce sera aidant et bénéfique pour les élèves et cela aura un impact positif pour leur permettre de dénicher un stage en milieu de travail.

La direction présente un résumé des indicateurs recueillis auprès du personnel. Le CFNT souhaite s'entourer de nouvelles ressources et s'outiller davantage quant à la clientèle à besoins particuliers. Cédric Doherty précise qu'il y aura possiblement une collaboration avec Intégration-Travail Laurentides (ITL).

L'apport d'une psychoéducatrice au Centre permet un accompagnement auprès des élèves. Ce bénéfice a contribué à une augmentation du taux de diplomation. Il y a eu moins d'abandons durant l'année scolaire. L'implication et la participation des parents sont importantes dans le cheminement scolaire de l'élève, même s'il s'agit de jeunes adultes. Caroline Castonguay mentionne que la recette est « bonne ».

À chaque rencontre du CÉ, la direction fera un compte-rendu de l'avancement du Projet éducatif (PÉ). Sophie Bédard précise que le PÉ s'échelonne de 2023 à 2027. Toutes les décisions prises par le CÉ reflètent les valeurs et les objectifs du projet éducatif.

8. Déclaration d'intérêts et autorisation de communication – Deux (2) formulaires

Sophie Bédard demande aux membres de remplir les deux (2) formulaires, soit la Déclaration d'intérêts et l'Autorisation de communication. Les membres du CÉ remplissent les formulaires séance tenante et les remettent à Annie Tourangeau.

9. Questions diverses

9.1. Budget du centre

Ce point sera reporté à la séance du 19 novembre 2025.

10. Clôture de la séance

La présidente, Sophie Bédard, conclut que l'ordre du jour a été écoulé.

Il est proposé par Linda Lemieux DE LEVER la séance à 18 h 17.

Adopté à l'unanimité

Résolution n° CE-2526-012

La présidente
Sophie Bédard

La directrice
Karine d'Alcantara